

Rapport moral du Président

Assemblée Générale de la Cinémathèque de Bretagne

25 mai 2019

Archives Départementales de Loire-Atlantique - Nantes

L'année 2018 aura été marquée par de nombreuses commémorations qui ont eu une forte influence sur l'activité de la Cinémathèque de Bretagne comme sur son chiffre d'affaires, en particulier Mai 68 et le naufrage de l'Amoco Cadiz. L'exposition du fonds des Expéditions Polaires Françaises en collaboration avec l'IPEV (Institut Polaire Français – Paul-Emile Victor) aura été également un moment fort de l'année en particulier autour de l'exposition installée sur les murs de notre siège à Brest.

Au cours de cette année, le nombre et la qualité des diverses animations proposées, tout comme notre forte présence sur les réseaux sociaux, ont permis de mettre en avant nos diverses missions et donc de renforcer notre visibilité à l'extérieur et la connaissance de cette Cinémathèque par tout un chacun.

Plus la Cinémathèque de Bretagne est visible, plus nous sommes sollicités pour des animations, des diffusions, des ventes d'images mais aussi des dépôts de nouveaux films. Nous nous en réjouissons, bien entendu, mais nous devons aussi nous inquiéter de la situation créée en terme de surcharge de travail pour l'équipe, compte tenu de nos moyens constants depuis de nombreuses années.

Mais revenons un instant sur les points positifs de 2018 et ils sont nombreux :

- une gouvernance qui fonctionne bien avec 6 réunions de conseil d'administration dans l'année, autant de réunions de Bureau, 2 réunions du Conseil de surveillance, et 2 réunions du Conseil scientifique et d'éthique
- un chiffre d'affaires exceptionnel et un bon résultat, qui nous seront expliqués par notre trésorier
- un haut niveau de cotisations (8 242 €) qui se maintient même si le nombre d'adhérents baisse légèrement
- une mise à jour devenue indispensable des fiches de poste de l'ensemble du personnel
- la poursuite de la mise au net des contrats déposants
- la normalisation de la situation comptable
- et enfin les travaux d'aménagement des locaux qui ont permis l'ouverture de deux nouveaux bureaux dans des locaux (enfin) rénovés partiellement créant ainsi de

meilleures conditions de travail pour notre personnel.

La surcharge de travail évoquée plus haut ne nous a pas permis de développer davantage la réflexion et l'élaboration de la refondation du projet de la Cinémathèque de Bretagne. Les groupes de travail évoqués l'année dernière n'ont pas pu se réunir suffisamment pour que cette refondation soit poussée plus avant aujourd'hui. Néanmoins une nouvelle convention triennale (2020-2022) doit être signée avant la fin de l'année avec nos partenaires historiques que sont le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental du Finistère, la Ville de Brest et le CNC.

Cette convention devra nous placer dans une réelle perspective de développement.

Michel Guilloux
Président de la Cinémathèque de Bretagne